

MAIRIE d'YSSANDON
19310 YSSANDON

Téléphone : 05-55-25-11-73
Email : yssandon@mairie19.fr

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la commune d'Yssandon,

Considérant la nécessité de faire procéder à des travaux de réfection du chemin rural de Fontfroide, une consultation a été lancée fin 2023, auprès de deux entreprises :

N°	Entreprise	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
1	FREYSSINET LALIGAND BTP	29 969,75	35 963,70
2	EUROVIA	57 362,50	68 835,00

Après analyse des offres, la commission communale voirie réunie le 20/02/2023 propose de retenir l'offre de l'entreprise Freyssinet Laligand BTP.

DECIDE

Article 1 :

La proposition de l'entreprise Freyssinet Laligand BTP (29 969,75 € HT / 35 963,70 € TTC) est retenue.

Article 2 : Le financement est prévu au BP 2024 en section d'investissement.

Article 3 :

La présente décision sera transmise :

- au représentant de l'Etat
- à l'entreprise intéressée.

Fait à Yssandon, le 23/04/2024

Le Maire,
Didier DUBUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20240423-DC2024-06-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024
Publication : 23/04/2024